



En Alerte Qui est responsable du Système d'alerte d'urgence du Canada ?

Durant une situation pouvant mettre leur vie en danger, les Canadiens reçoivent des alertes d'urgence par le biais de la télévision, de la radio et d'appareils de type LTE. Ces alertes reposent sur la participation de plusieurs partenaires. Apprenez-en plus sur le rôle et les responsabilités de chacune de ces partenaires dans la distribution de ces importants messages de sécurité publique aux Canadiens.

Quel est le rôle de l'émetteur gouvernemental ?

Les alertes sont émises par des organisations gouvernementales autorisées incluant Environnement et Changement climatique Canada, les gouvernements provinciaux et territoriaux et les forces de l'ordre, par exemple.

Les représentants gouvernementaux ont développé une liste précise de types d'alertes pour des situations potentiellement dangereuses.



Seul un émetteur gouvernemental autorisé peut envoyer, mettre à jour ou annuler une alerte.

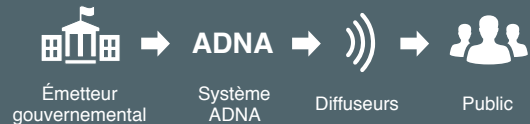
Les émetteurs gouvernementaux déterminent le contenu de l'alerte, la zone géographique couverte par l'alerte, la durée du temps de l'alerte, et ce que les Canadiens doivent faire lorsqu'ils la reçoivent.



**ARRÊTEZ.
ÉCOUTEZ.
AGISSEZ.**

Quel est le rôle du système ADNA ?

Le système ADNA représente le Système d'agrégation et de dissémination national d'alertes. Le système ADNA recueille les alertes d'urgence des agences gouvernementales autorisées et les distribue rapidement et de manière sécurisée aux diffuseurs radio et télé, aux câblodistributeurs, aux diffuseurs par satellite et aux fournisseurs de services sans fil pour diffusion au public.



Mis en place par Pelmorex, le système ADNA vérifie la conformité des normes techniques concernant le format des fichiers d'alertes.



De cette façon, le système ADNA permet la distribution des données d'alerte à tous les distributeurs partout au Canada.



Quel est le rôle des distributeurs ?



Les diffuseurs radio et télé, les câblodistributeurs, les diffuseurs par satellite et les fournisseurs de services sans fil canadiens ont la responsabilité de diffuser les messages d'alerte d'urgence directement aux Canadiens.



Les diffuseurs sont responsables de la diffusion sur leurs plateformes respectives. Quel que soit le moyen de diffusion, ces alertes sont toujours accompagnées de la même tonalité : le signal sonore d'alerte canadien.



Les diffuseurs radio et télé doivent diffuser une alerte à au moins une reprise.



Les fournisseurs de services sans fil doivent diffuser un message une seule fois sur les téléphones cellulaires de type LTE qui se trouvent déjà ou qui pénètrent dans la zone où l'alerte est en vigueur.



Quel est le rôle du public ?



Lorsqu'une alerte est déclenchée, les Canadiens sont responsables d'arrêter ce qu'ils font, d'écouter et de réagir conformément aux instructions fournies par l'autorité qui a émis le message d'alerte.

**ARRÊTEZ.
ÉCOUTEZ.
AGISSEZ.**

Vous avez des questions ?
VISITEZ [ENALERTE.CA/CONTACT](https://www.enalerte.ca/contact)

